

2009/1349 - Programmation financière 2009 au titre de l'emploi et de l'insertion professionnelle (Direction du Développement Territorial) (BMO du 27/04/2009, p. 0751)

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie

M. LE MAIRE : Madame Condemine, on va essayer d'avancer plus rapidement parce qu'on a encore beaucoup de dossiers.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, rapporteur : Pour moi, ça va être très rapide. C'est un avis favorable de la Commission pour cette programmation annuelle au titre de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

M. LE MAIRE : Donc, à partir de là, je minute. 4 minutes pour Mme Balas.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, à l'occasion de ce rapport sur la programmation financière 2009 au titre de l'emploi et de l'insertion professionnelle et quelques jours après l'inauguration de la Maison de l'Emploi et de la Formation (MDEF), je souhaitais rappeler la nécessité d'une action concertée et énergique de tous les acteurs concernés (l'Etat, les collectivités locales, le monde de l'entreprise, le monde associatif) pour aider ceux et celles, de plus en plus nombreux, qui sont en difficulté dans notre ville à la recherche d'un emploi, en parcours d'insertion ou de formation.

Vous avez, Madame Condemine, et vous, Monsieur le Maire, affirmé votre détermination à agir dans ce sens en partenariat avec l'Etat, l'Etat que vous présentez si souvent par ailleurs, Monsieur le Maire, comme un ennemi. Aussi je me félicite de cette évolution.

Je rappelle aussi que l'Etat contribue pour 86 % aux charges de la Maison de l'Emploi et de la Formation et qu'il aura investi entre 2008 et 2011, plus de 5 millions d'euros dans cette maison.

Rappelons également que le plan de relance de l'économie lancé par le Gouvernement, prévoit d'injecter 97 millions d'euros dans le Rhône dont près de 50 sur la seule Ville de Lyon, et ce hors rénovation urbaine.

A cela s'ajoutent les mesures nationales voulues par le Président de la République, à destination des jeunes : 1,3 milliard d'euros d'ici juin 2010. Ce plan se veut un « investissement dans l'avenir » et vise à aider 500.000 jeunes à trouver un emploi ou une formation.

Ces efforts sans précédent, conjugués à ceux de la Ville de Lyon et des autres partenaires réunis au sein de la Maison de l'Emploi, du pôle emploi et de l'Association ALLIES concernée par la délibération d'aujourd'hui, pourront je l'espère, contribuer à amortir le choc que nous sommes en train de vivre. Après une gestation un peu longue pour la Maison de l'Emploi, le projet avait été lancé en 2007, la mise en place complexe de Pôle Emploi en cette période délicate, les attributions de chacun semblent aujourd'hui désormais plus clairement définies.

La mobilisation de tous est nécessaire dans un esprit de partenariat au service de l'emploi et des citoyens, la vigilance aussi quant aux résultats qui seront obtenus au regard des efforts importants déployés. Je vous remercie.

M. RUDIGOZ Thomas : Monsieur le Maire, chers Collègues, aujourd'hui nous avons à traiter ce rapport présenté par Mme Condemine sur le plan local de l'insertion et de l'emploi. Je tiens à faire quelques remarques, et je ne serai pas trop long.

Nous sommes dans un contexte économique et social extrêmement difficile avec un chômage national à 2,4 millions de chômeurs, soit +22 % en un an. Cette

situation révèle néanmoins, même si elle est mondiale, l'échec d'un système économique et d'un système politique défendu par certains récemment.

Nous sommes, dans notre agglomération et notre Ville de Lyon, un peu moins touchés par cette situation, néanmoins pour un grand nombre de nos concitoyens, leur vie est extrêmement dure du fait de ce chômage qui est un drame humain et collectif. Nous avons un certain nombre d'outils, le plan local d'insertion et de l'emploi en est un. Je rappellerai simplement les sommes mises en jeu dans ce plan local de l'insertion et de l'emploi, tout particulièrement les 550.000 euros par la Ville et d'autres partenaires. J'en profite pour citer également l'Union européenne puisque nous sommes à quelques semaines d'une élection, souvent certains de nos concitoyens ou certains élus ont beau jeu de faire le procès de l'Union européenne, là au moins on a une politique concrète et efficace, puisque c'est un partenaire apportant 215.000 euros.

Je tiens également à parler des 80 opérateurs essentiellement associatifs qui travaillent tous les jours pour développer cette politique en partenariat avec la Ville de Lyon. Ils font un formidable travail de terrain, de soutien et d'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Je tiens également, comme Mme Balas, à parler de la Maison de l'Emploi et de la Formation que vous avez inaugurée avec Mme Condemine, Monsieur le Maire la semaine dernière, et qui est un très bel outil. Comme vous l'avez dit, maintenant tout reste à faire, on a déjà construit un bel outil, on a réussi à mettre en partenariat un grand nombre d'acteurs, vous l'avez d'ailleurs souligné aussi bien, vous Monsieur le Maire que Mme l'Adjointe à l'Emploi. Il y a eu un bon travail de partenariat avec l'Etat, ce qui n'est pas toujours le cas. Vous avez été « fairplay » pour le souligner tous les deux.

Néanmoins, le Groupe Démocrates tient à souligner une certaine inquiétude pour l'avenir, puisque dans cette Maison de l'Emploi, il y a de multiples partenaires, dont le Pôle Emploi qui actuellement connaît d'importants problèmes en interne, qui a un grand mal à assumer la charge de travail du fait de l'augmentation du chômage. Un grand nombre d'agences du Pôle Emploi se plaignent de cette situation et sont extrêmement critiques auprès de leur hiérarchie et donc auprès de l'Etat, puisqu'il s'agit d'une agence nationale. Notre Groupe votera ce rapport, mais je tiens à dire sur cette situation, que tout à l'heure le Président du Groupe UMP, ...

M. HAVARD Michel : Notre Groupe s'appelle Ensemble Pour Lyon !

M. RUDIGOZ Thomas : C'est pareil !

(Protestations de M. Havard.)

M. RUDIGOZ Thomas : Je reprends donc. Le Président du Groupe Ensemble Pour Lyon, présidé par un député UMP, avait beaucoup de sollicitude vis-à-vis du personnel de cette collectivité Ville de Lyon, nous aussi et nous tenons à le dire.

Néanmoins j'espère que le Président du Groupe Ensemble Pour Lyon et l'ensemble de ses collègues, auront autant d'inquiétudes et qu'ils feront preuve d'autant de diligence et d'énergie pour défendre les intérêts des agents et des conseillers du Pôle Emploi qui actuellement sont en nombre insuffisant pour répondre à la demande croissante de travail.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, j'interviens pour le Groupe Lyon Demain. Bien que l'emploi n'entre pas dans son champ d'attribution direct, il existe une compétence, en tout cas une responsabilité de fait, pour une commune de s'emparer de ces questions qui s'inscrivent sur son territoire et concernent ses habitants.

C'est fort de ce constat, et pour répondre aux préoccupations des Lyonnais, que la Ville de Lyon a souhaité dès 2001 s'impliquer et renforcer sa politique d'accès et de

retour à l'emploi menée sur un territoire en direction des personnes les plus en difficulté. Elle a donc fondé son approche autour de trois grands principes :

- Premier principe : favoriser l'égalité de traitement de tout habitant et le droit à un accompagnement individualisé à l'emploi quel que soit son statut.

- Deuxième principe : impulser une politique locale de l'emploi, coordonnée et cohérente, avec l'ensemble des acteurs publics concernés.

- Troisième et dernier principe : l'indispensable implication des acteurs économiques du territoire de la cité dans la mise en œuvre de cette politique dont la finalité est bien l'accès des personnes sur le marché de l'emploi « ordinaire ».

Certaines entreprises ont engagé depuis de nombreuses années des démarches propres autour du Développement Durable dans leur secteur d'activité économique et dans le cadre de la gestion humaine de leur organisation.

Il est donc nécessaire que ces entreprises puissent être associées, le plus en amont possible, au processus d'orientation et de qualification des personnes afin que celui-ci soit le plus pertinent et le plus efficace possible.

Il n'y a pas de dichotomie entre ceux qui font de l'insertion et ceux qui n'en font pas. Toute manifestation volontariste doit ainsi être soutenue et toutes les initiatives doivent être articulées et co-construites avec les entreprises. Nous sommes tout à fait favorables à inscrire la collectivité dans ce partenariat, notamment dans le cadre de la Maison de l'Emploi et de la Formation.

Ainsi, la lutte contre les discriminations et le développement de l'emploi et de l'insertion étant une responsabilité partagée, l'enjeu est de conduire localement une politique concertée, ancrée sur les besoins du bassin d'emploi et développée grâce à l'ensemble des moyens disponibles sur le territoire.

Afin de rendre effective cette volonté politique, la Ville de Lyon a choisi de structurer sa politique d'insertion et d'emploi grâce à la Maison de l'Emploi et de la Formation qui, mise en place dans le cadre de la loi Borloo de cohésion sociale du 13 janvier 2005, est positionnée aujourd'hui comme l'interlocuteur local chargé des questions d'emploi, d'insertion, de formation, de recrutement et de création d'entreprises.

Cette Maison constitue un guichet unique pour les demandeurs d'emploi, les salariés et les entreprises ayant des problématiques tournées vers l'emploi et la formation. La Ville de Lyon a souhaité positionner le Plan Local pour l'Insertion par l'Economie, dit PLIE, comme pivot de la mise en œuvre de la politique d'insertion qu'elle développe autour de l'accompagnement des publics en difficulté d'accès à l'emploi.

Pour conclure, je dirais que la Ville de Lyon dispose aujourd'hui sur son territoire, grâce à la Maison de l'Emploi et de la Formation, d'un guichet unique qui, encore une fois, constitue non pas une structure complémentaire, mais un accès à l'ensemble d'un réseau composé des prestations du service public de l'emploi, des dispositifs territoriaux, et qui facilite l'accès aux initiatives du secteur privé.

Elle permet d'apporter un service global à l'utilisateur, qu'il soit demandeur d'emploi, salarié ou chef d'entreprise, en mobilisant l'ensemble des moyens disponibles, sans pour autant se substituer à ce qui existe déjà.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole sur ce sujet, pour féliciter Mme Condemine, qui est devenue la présidente de notre Groupe, qui, soucieuse d'une démocratie parfaite, a décidé d'une présidence tournante.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Finalement, on devrait peut-être faire pareil dans nos familles politiques.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(MM. Turcas, Lévêque, Mme Guillaume, M. Daclin, Mmes Psaltopoulos, Deharo, MM. Maleski, Delacroix, Brumm et Mme Pierron ne prennent pas part au vote en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

(Adopté.)